Un nouvel indice pour mesurer l'inflation

Economie

Posté par: Visiteur
Publié le : 08-12-2009 22:50:46

· L'indice des prix à la consommation se base sur une large couverture géographique
· Le panier compte 478 articles contre 385 pour l'ICV

LE changement est effectif. L'indice des pris à la consommation (IPC) se substitue à l'indice du coût de la vie (ICV). Cet indice, jugé plus performant, mesurera mensuellement l'évolution du niveau de l'inflation permettant ainsi d'avoir une idée sur la variation des prix des biens consommés par les ménages.

L'IPC est basé sur un panier de références élargi tenant compte des dernières données sur la structure de la consommation des ménages fournies par l'enquête sur les niveaux de vie de 2007. Le panier compte 478 articles et des variétés de produits plus importantes, soit 1.067 variétés. En revanche, l'indice du coût de la vie, utilisé jusque-là, se basait sur un panier de 385 articles et 768 variétés de produits.

Le HCP qui travaille sur l'IPC depuis plus de 3 ans s'apprête donc à mettre en place un outil plus performant qui prend l'année 2006 comme base. Jugé performant, l'IPC donnera une idée précise de l'évolution des prix à la consommation en s'appuyant sur un panier stable de produits et de services représentant les habitudes de consommation des ménages.

Ainsi, contrairement à l'ICV qui ne tient compte que des habitudes de consommation de la classe moyenne du milieu urbain, l'IPC prend en considération l'ensemble des ménages urbain.

Il se caractérise également par l'élargissement de sa couverture géographique à 17 villes dans les 16 régions du Maroc. Il s'agit en l'occurrence d'Agadir, Casablanca, Fès, Kénitra, Marrakech, Oujda, Rabat, Tétouan, Meknès, Tanger, Laâyoune, Dakhla, Guelmim, Settat, Safi, Beni Mellal et Al Hoceïma. Dans le cas de l'ICV, seules 11 villes étaient prises en considération.

Cet indice a également adopté une nouvelle classification des produits tenant compte de la nomenclature des fonctions de la consommation des Nations unies. Il sera également calculé par ville.

K. M.
L'économiste